

FICHE DE TRAVAIL

Contenu du projet d'accueil :

- Le projet pédagogique
- Le règlement d'ordre intérieur



FICHE OUTIL : PROJET PÉDAGOGIQUE -

Points d'attention

LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- ✓ Pourquoi organisons-nous un centre de vacances ?
- ✓ Qui accueillons-nous ?
- ✓ Que souhaitons-nous offrir aux enfants ?
- ✓ Sommes-nous en phase avec le décret centres de vacances ?

LES MOYENS

- ✓ L'infrastructure
- ✓ L'aménagement de l'infrastructure
- ✓ Le matériel mis à la disposition des enfants
- ✓ Les activités et le temps libre
- ✓ Les temps d'accueil le matin, les temps de départ
- ✓ L'organisation des temps de repas
- ✓ Les partenaires
- ✓ L'environnement local
- ✓ L'esprit vacances

LES ENFANTS

- ✓ L'organisation des groupes d'enfants
- ✓ La participation des enfants
- ✓ L'évaluation avec les enfants
- ✓ Les règles de vie
- ✓ Le respect des rythmes
- ✓ L'accueil des enfants à besoins spécifiques
- ✓ Les relations avec les parents

L'ENCADREMENT

- ✓ Le recrutement du coordinateur et des animateurs
- ✓ La qualification des encadrants
- ✓ La préparation de l'accueil
- ✓ La connaissance du projet d'accueil
- ✓ L'accompagnement de terrain
- ✓ L'évaluation

FICHE OUTIL : RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR¹ - Informations

- Identification du pouvoir organisateur du centre de vacances : adresse, n° de téléphone, adresse mail, site web, nom du responsable
- Présentation du projet pédagogique (*cela peut prendre différentes formes afin de rendre le parent partenaire du projet*)
- Les lieux et les dates des activités
- L'équipe d'encadrement : composition et rôles de chacun
- Un numéro de contact téléphonique pour les parents et les modalités de prises de contact (selon les questions, en cas de plainte,...)
- Les modalités d'inscription et financières
- L'âge des enfants accueillis et l'accueil des enfants à besoins spécifiques
- L'organisation quotidienne : horaires, sieste, modalités d'accueil avant et après les activités, les retards, les absences,...
- L'organisation des groupes
- Le matériel à emporter, le matériel interdit sur le centre
- **Le dispositif mis en place pour que l'accueil et la participation des enfants soient garantis et non empêchés par des motifs financiers (attention à mentionner obligatoirement dans le ROI)**
- L'organisation des repas et des collations
- Les règles de sécurité générale
- La gestion de la santé : fiche santé, administration de médicaments, autorisation parentale,...
- Les dispositions relatives au droit à l'image
- Les assurances souscrites par le pouvoir organisateur

Les documents à remplir par les parents : - fiche d'inscription, - fiche de santé, - autorisations parentales nécessaires (concernant la gestion de la santé, le droit à l'image, pour quitter le territoire, ...)

¹ Attention le ROI d'un centre de vacances n'est ni celui d'une asbl, ni d'une infrastructure et n'est pas un règlement de travail

➔ Sur le projet d'accueil :

- Brochure « Centres de vacances Mode d'Emploi »
- Guide d'observation des centres de vacances
- Référentiel psychopédagogique pour des milieux d'accueil de qualité Accueillir des enfants de 3 à 12 ans : viser la qualité (7 livrets) – Livret VII A la rencontre des professionnels, pages 20 à 35, « Le projet éducatif et le travail en équipe : ressources et nécessité ».
- Brochure « [Quel projet d'accueil pour les enfants de 0 à 12 ans et + ?](#) »

➔ Sur d'autres thématiques :

- Brochure « [Mômes en santé](#) » (nouvelle édition depuis 2017)
- Brochure « [Responsabilités, dominos dynamiques](#) »
- Site WEB www.centres-de-vacances.be/organisateur/outils-informations-et-liens/
- Site WEB <https://www.one.be/professionnel/nosbrochurespro>

Brochure (envoyée aux PO ou consultable sur www.one.be)
présentant les formations continues destinées aux professionnel(le)s accueillant des enfants de 3 à 12 ans.

N'hésitez pas à en faire profiter votre équipe d'animation !